



GROUPE PAUL BERT
Comité de pilotage du 11 mai 2016
Relevé de décision

Participants :

Dominique COLOMBEL	<i>maire adjoint chargé de la vie scolaire et périscolaire</i>
Cédric KLEIN	<i>conseiller municipal</i>
Alain BOUHOURS	<i>inspecteur Education Nationale</i>
Hervé BOZEC	<i>directeur Ecole Paul Bert B</i>
Eric CARRAZ	<i>directeur Ecole Paul Bert maternelle</i>
Karine ABADIN	<i>API - Vice-présidente</i>
Anne Laure SEMERIL	<i>API – représentante Paul Bert A</i>
Barbara GELOEN	<i>API – représentante Paul Bert B</i>
Sophie MOREL D'ARLEUX	<i>API – représentante Paul Bert Maternelle</i>
Jérôme DE LAVENNE	<i>FCPE Sud - Président</i>
Alyette HAMOT-MAILLOT	<i>FCPE Sud – représentante Paul Bert A</i>
Fatima AZEK	<i>FCPE Sud – représentante Paul Bert B</i>
Nicolas CALLICO	<i>FCPE Sud – représentant Paul Bert Maternelle</i>
Arnaud WAUQUIER	<i>directeur général adjoint pôle éducation</i>
Marie Catherine BARIGAULT	<i>directeur général adjoint pôle aménagement urbain et services techniques</i>
Anne OLIVIER	<i>directrice enfance, jeunesse et sports</i>

Excusés :

Elizabeth DOBOZY	<i>directrice Ecole Paul Bert A</i>
------------------	-------------------------------------

A. Rénovation et restructuration du groupe scolaire Paul-Bert

1. Le cadre général

Ce projet, inscrit dans le cadre de la politique générale de modernisation et d'adaptation des équipements de la Ville de Bois-Colombes à l'évolution des besoins de la population, repose sur les constats suivants :

- Evolution des effectifs,
- Nouveaux usages en matière d'enseignement et d'apprentissage (*développement des équipements numériques...*),
- Fonctions absentes de l'équipement (*locaux dédiés pour le temps périscolaire et les centres de loisirs maternel et élémentaire...*)
- Mauvaise disposition des espaces actuels d'activités (*salles de repos des petites sections au 1^{er} étage de l'équipement, salles des maîtres exigües...*),
- Exigences en termes de mise en conformité avec la réglementation incendie la plus récente,
- Mise en accessibilité du bâtiment pour les personnes en situation de handicap,
- Volonté d'une meilleure isolation thermique,

2. Bilans des différents diagnostics menés sur le plan fonctionnel et technique

Avec les études déjà menées, plusieurs points (négatifs et positifs) ont été listés :

Points positifs

- Avis favorable de la Commission de Sécurité ;
- Architecture des bâtiments qualitative pour les parties les plus anciennes et structure des divers bâtiments en bon état global ;
- Entité foncière importante ;
- Baisse d'effectifs à la rentrée 2016 ;
- Mise aux normes réglementation récente en sécurité incendie peu complexe à réaliser ;
- Passage de 3 à 2 écoles ;
- Circulations verticales en nombre supérieur aux exigences réglementaires;
- Vaste sous-sol de nature à abriter des fonctions ou usages annexes ;
- Nouvelle réglementation handicap plus souple pour les ERP existants ;
- Existence d'un « modèle » de programme fonctionnel et technique ;
- Participation active des utilisateurs à la réflexion sur la rénovation ;
- Bonne connaissance des forces et faiblesses de l'équipement (*nombreux diagnostics sectoriels techniques existants*)

Points négatifs :

- Mauvaise organisation des espaces intérieurs;
- Manque de locaux dédiés pour des usages autres que purement scolaires;
- Mauvaise organisation des espaces extérieurs (*cours de récréation, jardins*) et des accès à ces espaces ;
- Concentration de pathologies techniques sur des espaces construits en extension ou surélévation ;
- Absence d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap :
- Acoustique médiocre de certains locaux (*préaux, réfectoires...*) ;
- Sous dimensionnement de certains locaux pour les pratiques actuelles (*salles de classes, réfectoires, ...*);
- Manque de lisibilité des circuits à emprunter par les usagers et les personnels au sein d'une même école et entre les écoles ;
- Vétusté d'éléments du clos et couvert (*chéneaux, menuiseries et fermetures, absence d'isolation de la toiture...*) et de certains réseaux ;
- Câblage électrique et informatique inadapté au développement des outils numériques ;
- Ventilation des locaux à améliorer (*office et laveries, sanitaires, salles de motricité et salle sportive, préaux fermés...*);
- Présence de peintures cérusées encapsulées ;

3. Besoins à satisfaire

A l'issue du projet de rénovation et de restructuration du groupe scolaire devront avoir été réalisés

- mise à niveau des espaces par rapport au « modèle » de programme des nouvelles écoles de Bois-Colombes, éventuellement adapté ;
- mise en conformité complète de l'établissement avec le règlement de sécurité incendie approuvé par l'arrêté du 25 juin 1980 modifié ;
- mise en accessibilité aux personnes en situation de handicap ;
- rénovation thermique et énergétique (*réseaux de plomberie et de chauffage, rénovation des corps d'états architecturaux...*) ;
- rénovation des autres corps d'état techniques (*courants faibles, serrurerie métallerie...*)
- rénovation esthétique des bâtiments et des locaux,

4. Etude de faisabilité détaillée et de programmation pour la rénovation et la restructuration du groupe Paul Bert

La Ville préconise à la maîtrise d'œuvre (MOE), une méthodologie de travail permettant d'associer les élus, les services municipaux, les usagers (*familles, enfants*) et les utilisateurs (*enseignants, agents communaux...*)

Les objectifs de cette étude ont pour finalité :

- **De mobiliser les utilisateurs** autour d'un projet commun
- **De hiérarchiser les objectifs, optimiser les éléments** de faisabilité, **synthétiser les études** existantes
- **De maîtriser chacune des phases** du processus en recherchant l'équilibre permanent entre le coût de l'investissement et ses conséquences sur le budget de fonctionnement de l'équipement ;
- **D'élaborer le programme et établir le coût des différents scénarii de rénovation ;**
D'établir le calendrier et le phasage de l'opération ;

Madame COLOMBEL précise qu'aucune activité, autre que les activités scolaires et périscolaires, n'est envisagée actuellement sur le site Paul Bert.

Concernant le financement de cette opération, un budget a été voté en 2016 pour l'étude. Une autorisation de programme (AP) sera présentée au Conseil Municipal dès la réalisation de cette étude et au regard du coût des travaux à engager

5. Calendrier prévisionnel

- 17 mai 2016 – lancement appel d'offre
- **15 juillet 2016** – attribution du marché

La Maitre d'œuvre pourra durant la période de vacances effectuer les éventuelles études techniques complémentaires. Dès la rentrée scolaire de septembre 2016, la MOE rencontrera l'ensemble des usagers et des utilisateurs afin de déterminer les besoins, les remarques, ...

- **Mars 2017 – fin de l'étude**

B. Organisation de la rentrée 2016 – 2017

1. Nouvelle implantation des locaux

- Pas de modification pour les classes de l'école maternelle, ni pour les salles de repos
- Classes élémentaires installées sur le bâtiment ancien (rue A. Moreau) : 1 UPE2A au RDJ, 6 classes au RDC, 10 classes au 1^{er} étage et 2 classes au 2^{ème} étage
- Toutes les salles à manger en lieu et place des salles à manger actuelle de PBA et PBB

Des locaux libérés deviennent des espaces d'activités supplémentaires (partagés entre scolaire et périscolaire) :

- 2 salles à manger maternelles ;
- 1 salle de classe élémentaire ;
- 1 salle de repos (sous réserve, de possibilité d'implanter des lits superposés) ;
- 1 salle RASED de PBB (pour petit groupe, mais aussi utilisable en salle de réunion).

Autres espaces

- Bureau directrice PBA devient bureau directeur ALSH
- Bureau directeur ALSH devient salle animateurs
- Installation du RASED au 2^{ème} étage (coté PBA)

L'affectation des salles sera finalisée entre les directeurs d'écoles et les services municipaux.

2. Entrées et sorties

Ecole maternelle	→ entrée et sortie de l'école inchangées
Ecole élémentaire	→ entrée par P.Bert A (rue Déroulède)
	→ Sorties par P.Bert A (rue Déroulède) et P.Bert B (A. Moreau)
Accueil périscolaire et ALSH	→ en cours d'étude

3. Cours

L'occupation par les maternelles de l'actuelle cour d'école PBB est envisagée. Les modalités sont encore à préciser.

4. Calendrier du déménagement

- Semaine du 23 – 27 mai
 - Finalisation des grandes étapes du déménagement → note d'information avec procédure transmise aux enseignants et au personnel communal ;
- Courant juin (après avoir eu connaissances de l'affectation des enseignants et des structures d'école)
 - Finalisation pour l'attribution des salles et du fonctionnement pour la prochaine année scolaire
 - Planning définitif du déménagement, livraison des cartons, des étiquettes,
 - Constitution des équipes d'entretien et restauration
- 6 juillet
 - Début du déménagement